

RÈGLEMENT DU CONCOURS : "VOS 60 PLUS BELLES SECONDES"

1. QUI EST L'ORGANISATEUR DU CONCOURS ?

Ce concours est organisé par SERVIGROUP TRAVEL, S.L., SIRET numéro B-03039120, dont le siège social est situé à Avenida Europa, 6 - ED TORRE BENIDORM, Benidorm, 03503, Alicante, entité inscrite au registre du commerce d'Alicante ; Volume 1976, Section 3, Livre 86, Folio 184 et Page 3, (ci-après, « Servigroup » ou « l'Organisateur »).

2. OBJET DU RÈGLEMENT

Par le biais de ce règlement, Servigroup établit les règles de participation et d'attribution des prix du concours.

Dans cette édition, vous êtes plus que jamais le protagoniste principal, bien que vous puissiez également être accompagné de vos amis ou de votre famille.

N'importe quel endroit dans nos hôtels est l'endroit idéal pour montrer votre meilleur moment... dans la piscine, dans la chambre, au restaurant ou en prenant un mojito au bar. À vous de choisir. Téléchargez votre Reel le plus drôle, original et créatif pendant que vous profitez de vos vacances dans les hôtels Servigroup.

La participation au concours en effectuant ce qui est décrit dans la clause correspondante du présent règlement implique que les participants déclarent avoir lu et accepté le présent règlement, y compris les clauses de non-responsabilité.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les utilisateurs d'Instagram qui souhaitent partager leurs photos et vidéos avec nous et qui sont majeurs (18 ans) au moment de l'envoi du contenu multimédia au concours.

La participation est gratuite.

Les participants ne peuvent être des employés de Servigroup, ni être impliqués dans la gestion directe du concours par un prestataire de services de Servigroup.

Servigroup se réserve le droit de dénoncer et/ou de demander l'élimination des vidéos qui ne respectent pas les règles établies, ou qui, même si elles les respectent, peuvent violer des droits personnels, ou peuvent être offensantes ou discriminatoires à sa propre discrétion, lesquelles seront disqualifiées.

4. MÉCANIQUE DE LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Servigroup mise sur Instagram et TikTok, et souhaite que vous utilisiez ces réseaux sociaux pour publier votre Reel afin de participer à notre concours. Pour que le Reel puisse participer au concours, il doit être conforme au thème choisi. En outre, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Suivre notre compte officiel Instagram ou TikTok.



SERVIGROUP
HOTELS

2. Créer un Reel de 60 secondes maximum qui montre les meilleurs moments des vacances dans nos hôtels pendant la saison estivale.
3. Taguer notre compte officiel Servigroup dans le Reel.
4. Mentionner 2 amis en commentaire de la publication.
5. Utiliser les hashtags officiels du concours dans la description du Reel (#Servigroupreels et #Servigroup).
6. Publier le Reel sur le compte Instagram ou TikTok.

Les participants peuvent participer de manière illimitée. Nonobstant ce qui précède, un participant ne peut être sélectionné comme gagnant qu'une (1) seule fois.

5. PRIX

Il y aura au total trois (3) gagnants et, par conséquent, trois (3) prix :

- Premier prix : un séjour de 3 nuits pour 2 personnes en pension complète dans l'un de nos hôtels, à l'exception de l'hôtel Montiboli.
- Deuxième prix : un séjour de 2 nuits pour 2 personnes en pension complète dans l'un de nos hôtels, à l'exception de l'hôtel Montiboli.
- Troisième prix : 1 nuitée pour 2 personnes en pension complète dans l'un de nos hôtels, à l'exception de l'hôtel Montiboli.

Note : séjours sous réserve de disponibilité et valables pendant un an à compter de la date de communication aux gagnants.

Il est précisé que le prix de ce concours est soumis aux dispositions de la réglementation fiscale aux fins de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF), car il n'est pas exonéré d'impôt pour les gagnants de celui-ci, étant soumis à des retenues au taux en vigueur au moment de l'attribution du prix. Ces retenues seront répercutées au vainqueur à la remise du prix.

6. SÉLECTION DES PUBLICATIONS GAGNANTES

Un jury composé de 6 membres du département Création et réseaux sociaux de Servigroup décidera des publications gagnantes dans les 7 jours suivant la fin du concours. Trois (3) gagnants seront choisis parmi les 10 Reels ayant le plus de LIKES (« j'aime ») publiés sur Instagram ou TikTok et qui suivent les indications du présent règlement.

En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le prix sera attribué au titulaire du compte Instagram ou TikTok (utilisateur) utilisé pour s'inscrire au concours et participer à la promotion. S'il a fourni des informations erronées ne permettant pas de le lui remettre, le gagnant perdra tout droit à recevoir le prix.

Quiconque ne respecterait pas le présent règlement ne pourra recevoir de prix. Avant toute remise de prix, HOTELES SERVIGROUP se réserve le droit de vérifier la conformité aux exigences relatives à la participation, ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le présent règlement. S'il s'avère impossible de vérifier les faits, ou s'il est prouvé que l'un des gagnants n'a pas respecté les exigences relatives à la participation, le prix pourra lui être retiré puis être attribué à nouveau conformément au présent règlement, ou conservé définitivement.

7. DURÉE DU CONCOURS

La date limite d'envoi des publications pour le concours commencera le 23 juin et se terminera le 15 septembre 2023.

8. PUBLICATION DES GAGNANTS

La décision du jury aura lieu entre le 20 et le 27 septembre 2023 et sera annoncée sur le site internet de Servigroup, www.servigroup.com et dans les Stories du profil Instagram de Servigroup. Les gagnants seront également informés par message privé.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la réglementation sur la protection des données, les participants sont informés que les données fournies dans le cadre du concours seront incluses dans une base de données sous la responsabilité de Servigroup, dans le but de gérer le concours conformément aux dispositions de ce règlement. La base juridique qui légitime ce traitement est la nécessité de l'exécution des dispositions de ce règlement.

Afin de garantir la transparence du concours, le nom du gagnant sera publié par Servigroup dans le média sur lequel se déroule le concours. La base juridique qui légitime ce traitement est l'intérêt légitime de Servigroup à garantir la transparence du concours. Dans l'éventualité où le nom du gagnant serait publié sur tout autre support à la disposition de Servigroup, il sera demandé au gagnant son accord pour une telle publication. La base juridique de cette finalité est le consentement du gagnant.

Les données des participants seront traitées pendant la durée du concours; toutefois, compte tenu du fonctionnement des mécanismes de participation, les données resteront publiées indéfiniment dans ces mécanismes jusqu'à ce que le participant décide de supprimer sa participation. Quant aux données des gagnants, elles seront traitées indéfiniment dans les médias utilisés pour publier leurs données jusqu'à ce qu'ils décident de demander à Servigroup de supprimer ladite publication.

Tout ce qui précède est entendu sans préjudice de l'application des conditions de confidentialité établies par Instagram, qui doivent être connues et expressément acceptées par le participant avant sa participation.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès de Servigroup par le biais d'une communication écrite, datée et signée, à l'adresse correspondante indiquée au 1er point du présent règlement, en fournissant une accréditation suffisante et en s'identifiant comme participant à ce concours à travers les données personnelles fournies dans le cadre de leur participation. De même, s'il considère que son droit à la protection des données personnelles a été violé, le participant peut déposer une plainte auprès de l'Agence espagnole de protection des données (www.aepd.es) ou auprès du délégué à la protection des données de Servigroup dpo@servigroup.es.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

Servigroup présume que tous les contenus utilisés pour participer au concours sont originaux et ont été créés par le participant au concours. Le participant garantit qu'il est l'auteur légitime desdits contenus et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de tiers (qu'il s'agisse de propriété intellectuelle, d'image ou de toute autre nature). Servigroup ne sera en aucun cas tenu responsable pour les actions de tiers. En particulier, Servigroup n'est pas responsable de l'usage que d'autres personnes peuvent faire des publications faites par les participants ou par Servigroup. Dans le cas où un participant inclut librement une vidéo dans le cadre de sa participation, les tiers qui n'ont pas expressément consenti à l'utilisation de leur image à des fins de traitement ne doivent pas apparaître, conformément aux dispositions du présent règlement. Dans le cas où ces personnes sont mineures ou incapables, outre leur consentement, le consentement de leurs représentants légaux légitimes sera également requis. Chaque participant doit assumer la responsabilité correspondante en cas de non-respect de cette condition.

II. RESPONSABILITÉ DE SERVIGROUP

Servigroup est l'unique organisateur du concours.

Les plateformes Instagram et TikTok sont utilisées uniquement comme moyen de diffusion et de promotion du concours, ainsi que comme moyen de participation. Instagram et TikTok ne sont pas impliquées dans son organisation, sa gestion ou son administration, de sorte qu'elles ne peuvent en aucun cas en être tenues responsables. La participation au concours implique que le participant possède un compte Instagram ou TikTok et respecte les conditions de ces réseaux (<http://instagram.com/legal/terms/>) y (<https://www.tiktok.com/legal/page/row/terms-of-service/es>). Servigroup ne sera pas tenu responsable des participations qui ne respectent pas les dispositions du présent règlement, ni des éventuelles réclamations liées à la jouissance du prix ou aux attentes qu'il suscitait, ainsi que de toute responsabilité ou dommage découlant des conditions ou circonstances déjà constatées et réglementées dans le présent règlement. De même, Servigroup ne pourra pas être tenu responsable si, pour quelque raison que ce soit, qu'il s'agisse d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, il n'est pas possible de respecter les dates ou délais fixés par le présent règlement.

Servigroup décline toute responsabilité en cas de perte, interruption ou non-disponibilité des réseaux, serveurs ou autres connexions, erreurs de communication avec les équipements et programmes informatiques, ou de toute défaillance technique, transmission faussée ou confuse, ainsi que de toute erreur de quelque nature que ce soit, humaine ou technique.

Servigroup se réserve le droit de prolonger, modifier, écourter ou annuler le concours en cas d'événement fortuit ou de force majeure, qui rendrait impossible la poursuite de celui-ci conformément aux dispositions du présent règlement. En aucun cas, la responsabilité de Servigroup ne pourra être engagée dans le cas où le concours devrait être retardé, modifié, écourté ou annulé si les circonstances le justifient, et à condition que les droits acquis par les participants n'aient pas été lésés.

Hoteles Servigroup décline toute responsabilité en cas de dommages et préjudices de tout type qui, malgré les mesures de sécurité mises en place, pourraient découler de la mauvaise utilisation des services et contenus par les utilisateurs, notamment, sans s'y limiter, en raison des dommages et préjudices de tout type qui pourraient découler de l'usurpation d'identité d'un tiers par un utilisateur à l'occasion d'une communication quelconque effectuée via le portail.

Servigroup décline toute responsabilité concernant le non-respect des conditions du présent règlement par les participants.

Les décisions prises par Servigroup sont contraignantes.

12. AUTORISATION EXPRESSE

Les participants autorisent Servigroup à partager les vidéos utilisées pour participer au concours, et, le cas échéant, leur nom d'utilisateur Instagram ou TikTok, sur les réseaux sociaux appartenant à Servigroup, son site internet et tout autre média susceptible d'intéresser Servigroup.

13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les participants qui souhaitent obtenir des informations sur le concours peuvent envoyer leurs demandes à l'adresse électronique suivante :
servigroup@servigroup.es.